



## NOTE – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- Conformément au règlement intérieur de la Communauté de communes du Serein, un débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat permet à l'organe délibérant de prendre connaissance des grandes orientations financières et budgétaires de la collectivité. Il donne lieu à la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, sans vote, dont il est pris acte.

# SOMMAIRE

- Contexte national
- Contexte local
- Produits de la collectivité
- Charges de personnel
- Objectifs et orientations

2026

# CONTEXTE NATIONAL

2026

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte financier contraint pour les collectivités territoriales. Entre réforme de la fiscalité locale, efforts budgétaires demandés par l'État, inflation résiduelle et spécificités des territoires ruraux, notre communauté de communes doit naviguer avec vigilance pour préserver ses marges de manœuvre et maintenir la qualité des services rendus.

 **POINT CLÉ :**



Les orientations du projet de loi de finances pour 2026 prévoient une contribution accrue des collectivités territoriales à l'effort national de redressement des finances publiques, estimée à environ 5,3 milliards d'euros.

Cet objectif global est susceptible de se traduire par différents mécanismes budgétaires et financiers, dont les modalités précises demeurent à ce stade non définitivement stabilisées.

## Contexte général

- **Objectif de déficit public** : 4,7 % du PIB en 2026 (contre 5,4 % en 2025), avec un retour sous les 3 % visé en 2029.
- **Croissance du PIB** : +1 % prévue pour 2026 ; **inflation** : +1,3 %.
- **Structure de l'effort budgétaire** : environ deux tiers du redressement proviendraient de la maîtrise des dépenses publiques.
- Les collectivités locales sont fortement mobilisées pour participer à cet effort. En 2025, elles représentaient **18,7 % des dépenses publiques** pour **moins de 10 % du déficit**. En 2026, leur part dans la dépense totale reculerait à **18,4 %**, et leur contribution au déficit à **6,4 %**.
- **Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public.**

## Contexte général (suite)

- La **taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**, dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030.
- Le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)**, initialement prévu pour la seule année 2025, est **maintenu en 2026**. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.
- Une "**prime régalienn**e" **annuelle de 500 euros** est instaurée pour les maires. Un **régime d'assurance pour les collectivités** en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.



## Focus sur les principales mesures budgétaires

### Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Stabilisation à 27 Md€, soit le niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation, ce qui représente un manque à gagner de 350 M€ pour le bloc communal.

Rétablissement d'une part régionale de DGF, supprimée en 2018, pour un montant équivalent à la fraction de TVA attribuée en 2025.

### DILICO

Reconduction du dispositif, avec une enveloppe doublée (hors remboursement de 30 %, soit 333 M€). -

- Communes : 720 M€ (contre 250 M€ en 2025)
- EPCI : 500 M€ (contre 250 M€)
- Départements : 280 M€ (contre 220 M€)-
- Régions : 500 M€ (contre 280 M€)

Le reversement du DILICO est désormais conditionné à une évolution des dépenses locales (fonctionnement + investissement) inférieure à la croissance du PIB (~1 %). Les collectivités ne respectant pas cette règle perdront le bénéfice de la correction.



## Focus sur les principales mesures budgétaires (suite)

### Fraction de TVA et FCTVA

Gel partiel de la fraction de TVA en raison du recul anticipé du produit en 2025.

Réduction du champ d'éligibilité au FCTVA (-735 M€) : certaines dépenses d'entretien, informatiques ou de bâtiments publics seraient exclues.

Décalage d'un an du versement du FCTVA pour les GFP et EPT (N+1 au lieu de N).

### Autres ajustements :

DCRTP : baisse pouvant atteindre -66 % pour certaines communes.

Fonds vert : nouvelle réduction de 500 M€, après -1,15 Md€ en 2025, soit un fonds limité à 600 M€ en 2026.

### **FISCALITE :**

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales basée : + 0,8 % pour 2026 (locaux à usage professionnel et commercial non concernés).

## FISCALITÉ

TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) en nette augmentation :

ANNEES	2024	2025	2026		2030
Montant HT/tonne	58 €	65 €	72 €		105 €

Pour mémoire, la TGAP est passée **en 7 ans de 25 € à 72 €**, soit une augmentation de **plus de 288 %**.

Cette taxe s'applique sur l'ensemble des déchets enfouis : les ordures ménagères résiduelles, le tout venant en déchèterie et le refus de tri.

Impact pour la collectivité en 2024 : + 9 K€ (+ 13,74 %)

Impact pour la collectivité en 2025 : + 9 K€ (+ 12 %)

Impact pour la collectivité en 2026 : + 9 K€

## Impact sur les dépenses de fonctionnement des collectivités

Poste de dépense	Tendance 2026
Énergie (électricité, gaz, carburants)	Stabilisation après baisse 2025 ; vigilance sur volatilité pétrole
Charges de personnel	Hausse prévisible : revalorisation point d'indice + GVT (2-3%)
Achats et prestations	Inflation résiduelle estimée à +1,5-2% selon secteurs
Assurances et contrats	Hausse anticipée : sinistralité climatique croissante

### VIGILANCE :

Les perspectives macroéconomiques disponibles à ce jour font état d'un ralentissement de l'inflation en 2025 et 2026. Toutefois, malgré cette évolution favorable, les effets cumulés des hausses de prix intervenues entre 2022 et 2024 continuent de peser structurellement sur les charges de fonctionnement des collectivités territoriales. Par ailleurs, certains postes de dépenses demeurent exposés à des facteurs de tension spécifiques, indépendamment de l'évolution de l'inflation générale.

# CONCLUSION



Dans ce contexte marqué par des incertitudes persistantes sur le cadre budgétaire national, les orientations budgétaires pour 2026 devront être élaborées avec prudence et anticipation.

La communauté de communes s'attachera à préserver ses équilibres financiers, sa capacité d'investissement et la continuité du service public, tout en adaptant sa stratégie budgétaire aux évolutions du cadre réglementaire et financier qui sont définitivement arrêtées par la loi de finances pour 2026.



**Le CFU n'est que prévisionnel**

CONTEXTE LOCAL

2026

## RAPPEL:



La gestion financière de la collectivité se décompose en 5 budgets, à savoir :

**Budget principal** : administration générale, économie, voirie, bibliothèque, maison et espace santé, maison d'assistantes maternelles, gymnases, gendarmerie et pavillons de l'Isle sur Serein, tourisme, attractivité, communication...

**Budget enfance** : accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, relais petite enfance, micro-crèche, jeunesse

**Budget écoles** : vie scolaire, bâtiments scolaires, restaurants scolaires, transports scolaires.

**Budget gestion des déchets** : ordures ménagères, tri sélectif, déchèteries, compostage.

**Budget SPANC** : contrôles des installations existantes et neuves.



# Résultat des différents budgets

## Budget principal

	Fonctionnement			Investissement		
	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 provisoire	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 provisoire
Dépenses	5 322 745,54	5 551 320,00	5 103 383,59	337 694,82	572 685,12	300 138,26
Recettes	5 125 685,13	5 286 460,00	5 348 987,67	370 580,28	664 555,12	414 292,68
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-197 060,41</b>	<b>-264 860,00</b>	<b>245 604,08</b>	<b>32 885,46</b>	<b>91 870,00</b>	<b>114 154,42</b>
Résultat N-1	1 830 428,17	1 532 252,64	1 532 252,64	-42 130,58		-9 245,12
Résultat cumulé	<b>1 633 367,76</b>	1 267 392,64	<b>1 777 856,72</b>	<b>-9 245,12</b>		<b>104 909,30</b>
RAR				-91 870,00		-821 077,00
Affectation résultat	-101 115,12		-716 167,70	101 115,12		716 167,70
<b>Solde à reporter</b>	<b>1 532 252,64</b>		<b>1 061 689,02</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

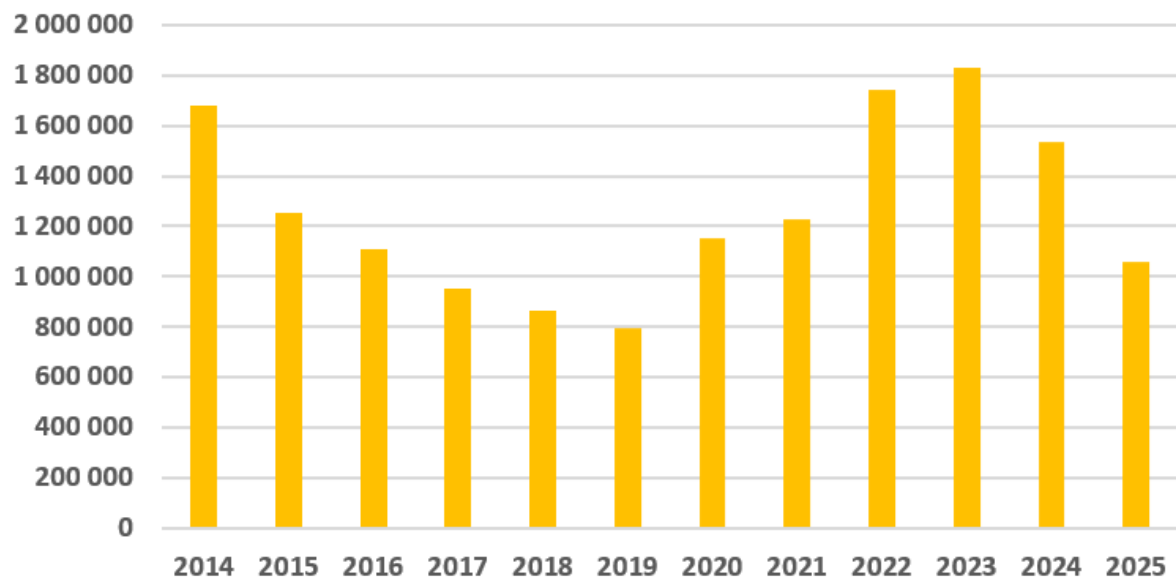
## Budget principal

La section de fonctionnement présente un excédent de **245 K€** et un résultat de fin d'année de **1 061 K€**, après prise en compte du déficit d'investissement

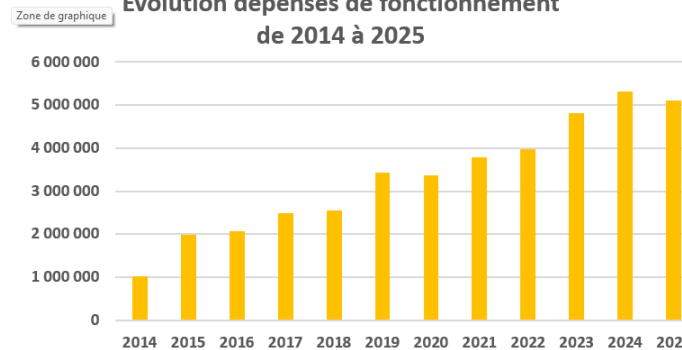
La section d'investissement présente un excédent de **104 K€** mais il faut ajouter des opérations non soldées au niveau comptable qui font l'objet des restes à réaliser suivants (sécurisation gendarmerie, construction maison de santé pour l'essentiel, modernisation et mise aux normes de la médiathèque) soit un financement de **- 716 K€**

Le résultat de fonctionnement de cet exercice comprend une subvention d'équilibre versée aux budgets annexes pour un montant global de **947 K€** (écoles pour **336 K€** et pour l'enfance de **613 K€**)

### Evolution de l'excédent de fonctionnement de 2014 à 2025 après affectation en investissement

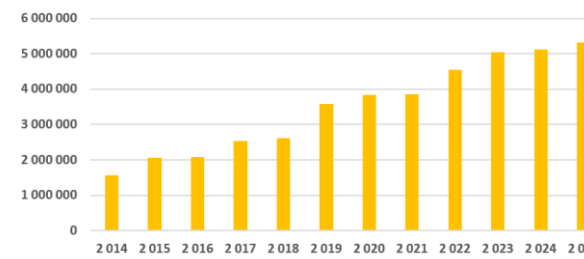


### Evolution dépenses de fonctionnement de 2014 à 2025



Évolution entre les 2 dernières années -4,12%

### Evolution recettes de fonctionnement sans reprise excédent de 2014 à 2025



Évolution entre les 2 dernières années +3,80%

# Budget enfance

	Fonctionnement			Investissement		
	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 provisoire	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 provisoire
Dépenses	822 910,00	974 810,00	906 166,29	103 411,53	740 475,96	1 075 513,90
Recettes	859 427,35	974 810,00	1 021 634,45	361 229,58	740 475,96	448 900,01
<b>Résultat de l'année</b>	<b>36 517,35</b>	<b>0,00</b>	<b>115 468,16</b>	<b>257 818,05</b>	<b>0,00</b>	<b>-626 613,89</b>
Résultat N-1	4 263,45		40 780,80	457,91		258 275,96
Résultat cumulé	<b>40 780,80</b>		<b>156 248,96</b>	<b>258 275,96</b>		<b>-368 337,93</b>
RAR				-244 790,00		135 550,00
Affectation résultat	0,00		- 232 787,93	13 485,96		232 787,93
<b>Solde</b>	<b>40 780,80</b>		<b>- 76 538,97</b>	<b>13 485,96</b>		<b>0,00</b>

La section de fonctionnement présente un excédent de 115 K€, et un résultat de fin d'année de -76 K€, après prise en compte du déficit d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de 232 K€, après prise en compte des restes à réaliser.  
(Solde opération MC isles)

## **D E P E N S E S :**

- Une augmentation de 40 K€ des charges à caractère général, liée notamment à des écarts significatifs sur les postes combustibles, fournitures de bureau, vêtements de travail et alimentation (goûters)
- Une hausse de 52 K€ des charges de personnel, résultant de la temporalité des prises de poste, de l'absence de tuilage et d'un remplacement initialement surévalué ;
- Un virement à la section d'investissement à hauteur de 69 K€, traduisant l'effort d'autofinancement de la collectivité.

## **R E C E T T E S :**

Une diminution de 5 K€ des participations financières des familles sur l'ensemble des services ;

Une baisse de 5 K€ des dotations et subventions, conséquence de la fin de certains dispositifs de financement (ASP), de la suppression de la subvention du Conseil départemental pour le RPE et de l'arrêt de la subvention EMS.

# Budget Ecoles



	Fonctionnement			Investissement		
	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 provisoire	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 provisoire
Dépenses	722 035,55	825 290,00	586 314,53	706 647,12	1 862 815,87	1 246 185,52
Recettes	1 445 260,06	825 290,00	649 738,96	515 924,07	1 862 815,87	1 253 181,45
<b>Résultat de l'année</b>	<b>723 224,51</b>	0,00	<b>63 975,43</b>	-190 723,05	0,00	6 995,93
Résultat N-1	5 992,36		551,00	-235 122,82		-425 845,87
Résultat cumulé	<b>729 216,87</b>		<b>64 526,43</b>	<b>-425 845,87</b>		<b>-418 849,94</b>
RAR				-302 820,00		34 449,00
Affectation résultat	-728 665,87		-384 400,94	728 665,87		384 400,94
<b>Solde</b>	<b>551,00</b>		<b>-319 874,51</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

La section de fonctionnement présente un excédent de 63 K€. et un résultat de fin d'année de -319 K€ , après prise en compte du déficit d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de 384 K€, après prise en compte des restes à réaliser. (Rénovation énergétique groupe scolaire Guillon et restructuration groupe scolaire Joux)

# Budget gestion des déchets

	Fonctionnement			Investissement		
	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 provisoire	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 provisoire
Dépenses	1 095 039,41	1 321 380,00	1 098 420,43	31 118,18	187 760,00	16 752,64
Recettes	1 057 267,41	1 321 380,00	1 052 427,58	96 926,92	187 760,00	26 656,07
<b>Résultat de l'année</b>	<b>37 772,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-45 992,85</b>	<b>65 808,74</b>	<b>0,00</b>	<b>9 903,43</b>
Résultat N-1	327 314,87		287 789,72	3 148,11		68 956,85
Résultat cumulé	<b>289 542,87</b>		<b>241 796,87</b>	<b>68 956,85</b>		<b>78 860,28</b>
RAR				-70 710,00		-53 400,00
Affectation résultat	-1 753,15			-1 753,15		25 460,28
<b>Solde</b>	<b>287 789,72</b>		<b>241 796,87</b>	<b>0,00</b>		

La section de fonctionnement présente un déficit –45 K€ mais un résultat de fin d'année positif de **241 K€**.

La section d'investissement présente un excédent d'investissement de 25 K€ après prise en compte des restes à réaliser (bacs jaunes et travaux déchetterie)

## Principales évolutions des réalisés par rapport aux prévisions budgétaires :

### Dépenses :

- Collecte et traitement des déchets :  
-101 K€  
(- 20K€ sur les Ordures Ménagères, - 8 K€ sur déchèteries et - 73 K€ sur le sélectif)  
en raison de la baisse des tonnages
- Achats et variations stocks -3 K€
- Autres services – 40 K€
- Charges de personnel -5 K€

**TOTAL : - 149 K€**

### Recettes :

- Rachats matériaux Déchèteries : - 2 K€
- Rachats TRI + 26 K€
- Soutiens CITEO (emballages et papiers) :  
- 15 K€
- Soutiens Déchèteries : - 1 K€

**TOTAL : + 8 K€**

La section de fonctionnement présente un déficit de l'exercice 2025 de **-46 K€** mais un résultat de fin d'année positif de **242 K€**, après rattachement des charges et produits à l'exercice.

La section d'investissement présente un excédent d'investissement de **25 K€**

Les taux de la T.E.O.M. n'ont pas été baissés en 2025, en prévision des coûts des travaux de mise aux normes des déchèteries, opération qui est évaluée à 1,9 M€ HT. Cet élément explique le montant significatif de l'excédent de fonctionnement de ce budget en 2025.

## Budget Spanc

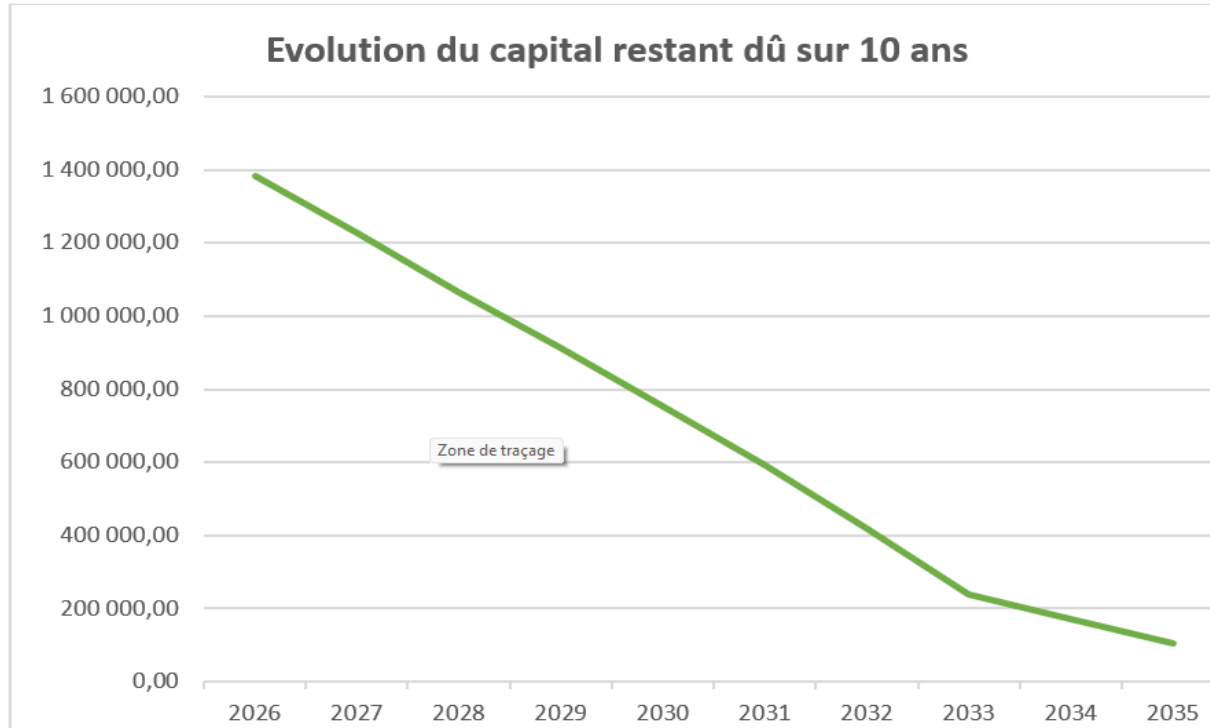
	Fonctionnement		
	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 provisoire
Dépenses	10 438,76	50 640,00	14 215,50
Recettes	32 291,32	30 200,00	30 771,94
Résultat de l'année	<b>21 852,56</b>	-20 440,00	<b>16 556,44</b>
Résultat N-1	8 630,24	30 482,80	30 482,80
<u>résultat cumulé</u>	<b>30 482,80</b>	10 042,80	<b>47 039,24</b>

Les contrôles des installations existantes d'assainissement non collectif sur les secteurs de l'Ex-CCHVS et de l'Ex-CCN sont terminés. Il reste à rembourser les usagers d'un montant de 52,63 € par diagnostic (subvention de l'Agence de l'Eau).

La section de fonctionnement présente un excédent de l'exercice 2025 de 16 K€ et un résultat de fin d'année de 47K€,

# DETTE

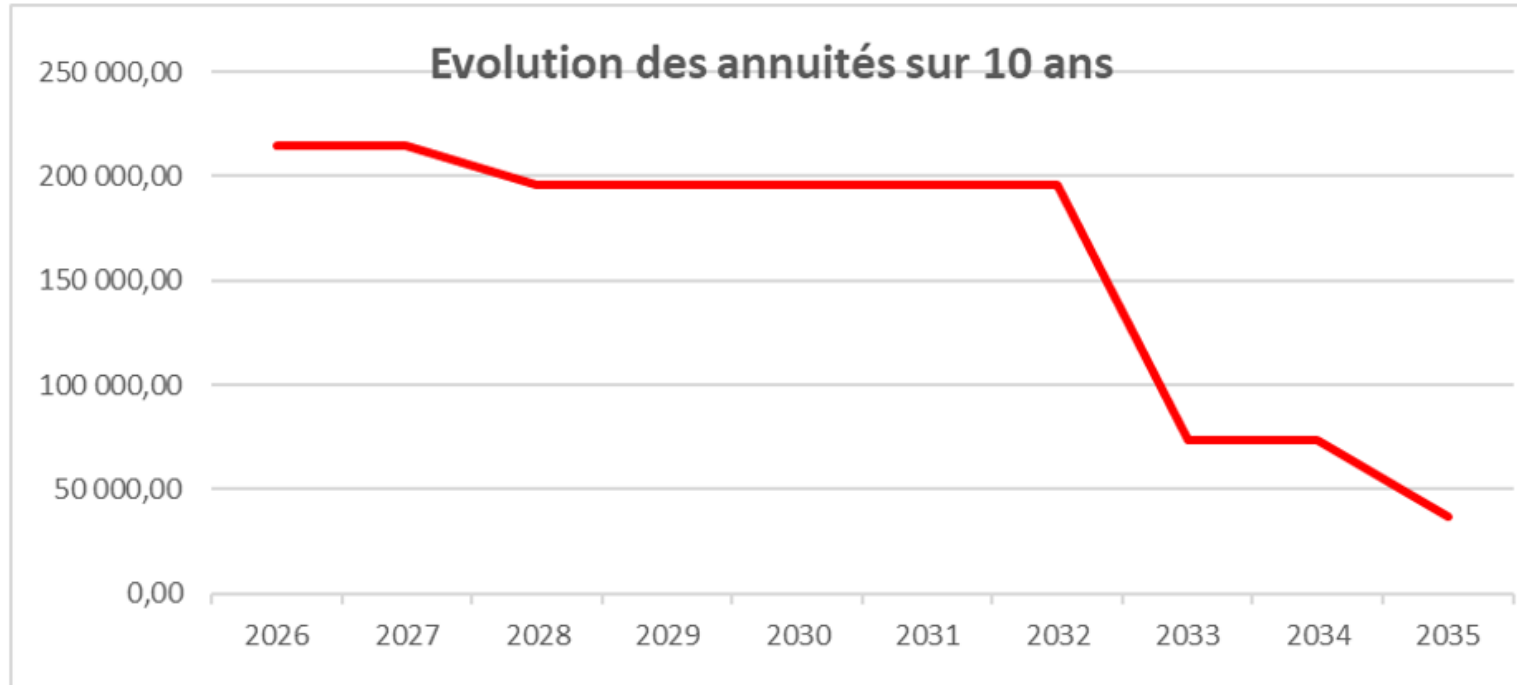
## Capital restant dû au 31 décembre 2025 :



1 382 845,05 €

Évolution du capital restant dû sur 10 ans

EMPRUNTS	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
ESPACES NOYERS	34 893,22	17 831,33								
GROUPE SCOLAIRE NOYERS	730 211,45	639 564,25	544 702,95	445 431,60	341 545,22	232 829,25	119 059,17			
GROUPE SCOLAIRE L'ISLE SUR SEREIN	617 740,38	569 952,29	520 110,51	468 126,75	413 908,95	357 361,10	298 383,05	236 870,37	172 714,15	105 800,77
<b>TOTAL CRD</b>	<b>1 382 845,05</b>	<b>1 227 347,87</b>	<b>1 064 813,46</b>	<b>913 558,35</b>	<b>755 454,17</b>	<b>590 190,35</b>	<b>417 442,22</b>	<b>236 870,37</b>	<b>172 714,15</b>	<b>105 800,77</b>



Évolution des annuités  
sur 10 ans

EMPRUNTS	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
ESPACES NOYERS	18 635,57	18 635,57								
GRUPE SCOLAIRE NOYERS	122 973,08	122 858,23	122 865,95	122 732,49	122 665,17	122 594,73	122 536,15			
GRUPE SCOLAIRE L'ISLE SUR SERE	73 167,08	73 167,08	73 167,08	73 167,08	73 167,08	73 167,08	73 167,08	73 167,08	73 167,08	36 583,98
<b>TOTAL</b>	<b>214 775,73</b>	<b>214 660,88</b>	<b>196 033,03</b>	<b>195 899,57</b>	<b>195 832,25</b>	<b>195 761,81</b>	<b>195 703,23</b>	<b>73 167,08</b>	<b>73 167,08</b>	<b>36 583,98</b>

# LES PRODUITS DE LA COLLECTIVITÉ

2026

<b>Ch. - 74 Dotations et compensations diverses</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>	<b>Réalisé 2025</b>
Art. - 741124 Dotation d'intercommunalité	172 441,00	196 663,00	197 029,00
Art. - 741126 Dotation de compensation des groupements de communes	59 704,00	58 716,00	56 584,00
Art. - 744 FCTVA	45 766,46	25 533,90	43 682,90
Art. - 74611 DGD			3 500,00
Art. - 74718 Autres		37 500,00	12 500,00
Art. - 747888 Autres		8 580,00	
Art. - 74832 Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	18 548,00	288 436,00	287 100,00
Art. - 74833 Etat-Compens.exonération taxes foncières	287 541,00	27 798,00	29 210,00
Art. - 74834 Etat-Compens.exonération taxe habitation			2 906,00
Art. - 74888-Autres			1 147,00
<b>TOTAL</b>	<b>584 000,46</b>	<b>643 226,90</b>	<b>633 658,90</b>

## Panier fiscal composé des reversements et produits



**Au moment de la rédaction de la note, la communauté de communes n'a pas connaissance des données fiscales pour 2026 .**

<b>Ch. - 014 atténuation de produits (reversement)</b>	<b>réalisé 2023</b>	<b>réalisé 2024</b>	<b>réalisé 2025</b>
Art. - 7391118Autres restitutions dégrèvements sur contributions	502,00	902,00	1 006,00
Art. - 739118 Autres reversements de fiscalité	10 087,00		
Art. - 739211 Attribution de compensation	1 291 047,00	1 310 846,00	1 336 173,00
Art. - 739221 FNGIR	139 798,00	139 798,00	139 798,00
Art. - 7392221 FPIC	98 159,00	111 791,00	131 287,00
Art. - 73928 Autres reversements sur droits d'enregistrement	156 074,60	67 667,50	76 189,00
Art. - 73951-Fraction compensation TFPB+TH		2 553,00	
Art. - 73952-Fraction compensation CVAE		2 304,00	
Art. - 7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers	29 329,54	30 272,66	24 307,06
<b>TOTAL</b>	<b>1 724 997,14</b>	<b>1 666 134,16</b>	<b>1 708 760,06</b>

	réalisé 2023	réalisé 2024	réalisé 2025
<b>Ch. - 73 impôts et taxes</b>	<b>653 634,00</b>	<b>647 250,40</b>	<b>631 723,00</b>
Art. - 7322221 FPIC	91 570,00	84 810,00	63 848,00
Art. - 7328 Autres	293 065,00	1 734,40	
Art. - 7351 Fract° compensatoire TFPB et taxe habitat° résid	268 999,00	292 979,00	293 766,00
Art. - 7352 Fraction compensatoire de la CVAE		267 727,00	272 704,00
Art. - 7358 Autres			1 405,00
<b>Ch. - 731 Impositions directes</b>	<b>2 659 887,16</b>	<b>2 668 342,24</b>	<b>2 811 306,59</b>
Art. - 73111 Impôts directs locaux	1 288 075,00	1 375 347,00	1 367 807,00
Art. - 73114 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	1 167 489,00	1 194 646,00	1 231 940,00
Art. - 73118Autres contributions directes	124 482,00	21 609,00	102 025,00
Art. - 73136 Taxe milieu aquatique	47 914,00	50 230,00	56 943,00
Art. - 73158 Autres taxes transp, véhic, droits station			23 583,00
Art. - 7311721 Taxe de séjour	29 024,68	24 100,27	26 371,45
Art. - 731722 Taxe additionnelle à la taxe de séjour	2 902,48	2 409,97	2 637,14
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>3 313 521,16</b>	<b>3 315 592,64</b>	<b>3 443 029,59</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique s'applique. La CCS perçoit la fiscalité professionnelle, à la place des Communes et leur reverse, par l'intermédiaire d'une **attribution de compensation**.

## T.E.O.M.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, deux taux différents sont appliqués pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Un taux spécifique pour la commune de NOYERS SUR SEREIN (Bourg) qui bénéficie d'une collecte d'ordures ménagères par semaine et un taux réduit pour l'ensemble des autres communes y compris les hameaux et les fermes de NOYERS SUR SEREIN avec une collecte tous les 15 jours.

Taxes	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
TEOM	849 860 €	<b>860 000 €</b>	867 638 €	<b>870 000 €</b>

Les taux de  
T.E.O.M  
sont les  
suivants

ZONES	TAUX 2023
NOYERS BOURG	<b>13,84 %</b>
NOYERS (Fermes et hameaux) + autres communes	<b>12,07 %</b>

→ **Maintien des taux pour 2026**

# LES CHARGES DE PERSONNEL

2026

# Charges de personnel



Au 1er janvier 2026, les effectifs de la collectivité ont évolué, notamment par la création du service micro-crèche de L'Isle-sur-Serein. Ils se décomposent comme suit :

- Fonctionnaires : 32 agents représentant 26,45 ETP
- Contractuels : 24 agents représentant 14,08 ETP  
(dont 3 CDI et 1 CDD à temps complet non permanent),

**Soit un total de 56 agents représentant 40,53 ETP.**



En 2026, les charges de personnel devront tenir compte des points suivants :

- L'augmentation du taux d'accident de travail : 3,54 %  
(+ 1 point, soit + 39,37 %)
- L'augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL : 37,65 %  
(+ 3 points, soit + 8,66 %),
- Mise en place de la cotisation patronale relative au Versement Mobilité Régional et Rural : 0,15 %,

# Évolutions



**Evolution des carrières** (12 avancements d'échelon, 2 avancements de grade, dossiers de promotion interne et d'examen professionnel),



**Evolutions et créations de postes**, à savoir :

- Prises de poste des agents de micro-crèche,
- Renfort administratif non permanent pour le SPANC et le service Environnement,
- Création d'un poste de Responsable des services techniques,
- Evolution d'un poste d'agent technique à mi-temps vers un temps complet,
- Mise en conformité des plannings de travail par voie d'annualisation calendaire,
- Ajustement des temps de travail selon les amplitudes d'ouverture des divers sites d'accueil du service Enfance Jeunesse,
- Augmentation des temps de travail des agents en charge du compostage sur les sites de Guillon et de Noyers,
- Création d'un poste d'agent volant multi sites,
- Poursuite de la consolidation du service Enfance Jeunesse,
- Création d'un poste Jeunesse (septembre 2026).

## Remplacements, formations et divers.



**Divers remplacements** (1 congé accident du travail, 2 temps partiels thérapeutiques, 1 congé parental après congé maternité, 1 disponibilité pour raisons personnelles, 1 disponibilité d'office pour raisons de santé avec demande de reclassement, gardiens de déchèterie)



**Actions de formations et de prévention** pour le service enfance :

- DEJEPS de la chargée de coopération,
- 2 BAFD,
- 2 BAFA,
- Formation intra sur l'accompagnement éducatif sur le temps méridien en 2ème session (via CNFPT et l'association LES FRANCAS),
- Formation portant sur l'analyse des pratiques professionnelles à destination des directeurs du service Enfance Jeunesse,
- Régulation d'équipe.  
Ajustement de la prise en charge des indemnités kilométriques en lien avec les postes de travail,

ORIENTATIONS POUR LE BUDGET  
PAR COMPÉTENCES

2026

# Enfance



Micro-crèche L'Éveil Serein : première année de fonctionnement.  
Aménagement du Jardin Sensoriel L'Éveil Serein



Accueil de loisirs de Joux-la-Ville :  
Aménagement de l'espace  
Ouverture extrascolaire prévue à partir de septembre 2026



Aménagement de l'espace de restauration à Noyers : installation de  
panneaux acoustiques.



Renouvellement du marché de restauration



Acquisition de plats et vaisselle conformes à la loi EGalim

# Enfance



Renouvellement partiel du matériel de camping



Soutien financier aux assistantes maternelles : acquisition de matériel dédié



Renforcement de l'équipe jeunesse : recrutement d'un animateur dédié à la mise en œuvre de la politique jeunesse



Projet parentalité multi-sites : demande de financement CAF en cours.



**Création d'un Pass Culture & Sport local  
destiné aux enfants du territoire.**

# Infrastructures

- ◆ Bascule financière des travaux de création de la micro-crèche et transplantation du RPE
- ◆ Finalisation des travaux de réhabilitation d'une partie de l'école de Joux la Ville et bascule financière définitive
- ◆ Reprise du mur d'enceinte de la cour d'école de Joux la Ville côté route ; pose de claustrât et remplacement des deux portails
- ◆ Etude de faisabilité pour la construction d'un local périscolaire et salle de motricité à l'école de Joux la Ville permettant de réattribuer l'espace actuel uniquement au restaurant scolaire et répondre au mieux aux normes sanitaires
- ◆ Climatisation d'un espace dans chaque école qui n'en dispose pas déjà
- ◆ Etude des possibilités d'isolation des combles perdus (logements, école Thizy, école Joux côté maternelle, médiathèque Joux, bureau place de la fontaine, MAM, espace santé Noyers) opération financée par les gros pollueurs
- ◆ Projet d'ombrière photovoltaïque sur le parking de l'école de Guillon
- ◆ Travaux de sécurisation de la gendarmerie
- ◆ Etude de création d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur à l'Isle sur Serein pour les 2 pavillons en location, la gendarmerie et ses logements, le gymnase

# Voirie



- ◆ Renouvellement du marché pluriannuel de voirie
- ◆ Maintien de l'enveloppe de travaux (fossés, reprofilage, enduits, travaux annexes)
- ◆ Achat d'enrobé à froid et fournitures de voirie
- ◆ Projet d'ouvrage de ralentissement Dynamique à Angely / Blacy  
Participation aux études préliminaires.  
Les enjeux : prévenir les risques d'inondations  
En fonction des résultats et du site retenu, possibilité de travaux sur les ponts
- ◆ Etude d'aménagement et de sécurisation de la voie d'accès à la zone d'activités de Joux la Ville.

## Santé



- ★ Construction de la maison de santé pluriprofessionnelle de Terre Plaine  
APS – APD – études techniques préliminaires – PRO – permis de construire – demande de subventions – marché de travaux – démarrage du chantier en fin d'année
- ★ Extension / restructuration de l'espace santé de Noyers
- ★ Bourses des étudiants en santé
- ★ Aides à l'installation des professionnelles de santé sur le territoire du Serein

- ★ Maintien de la dynamique de collaboration entre les professionnels du territoire et la collectivité

## Mutualisation



- ★ Formations pour les secrétaires de mairie, les agents techniques, les élus
- ★ Sortie agents / élus
- ★ Renouvellement du marché de vérification des points d'eau dans le cadre de la DECI (démarrage du nouveau marché en 2027)

# Déchets



- TEOM: Maintien des taux pour 2026
- Elaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- Unité de Valorisation Energétique du Grand Sénonais  
Suite à la délibération du 1<sup>er</sup> décembre dernier (avis favorable), l'année 2026 va être dédiée à l'étude de cette unité de valorisation énergétique.
- Travaux de Déchèterie d'Angely et de la Recyclerie
- Déploiement du compostage dans les établissements scolaires
- Action de communication et sensibilisation du grand public aux biodéchets, au tri des déchets et au gaspillage alimentaire

## Spanc



- Rédaction du règlement de service afin de définir les modalités de fonctionnement du service dans le cadre de l'exercice de la compétence
- Relance du marché pour l'ensemble des contrôles dans le cadre du fonctionnement du SPANC en fin d'année

## Bâtiments



- Mise en place des différents contrôles réglementaires
- Réflexion sur l'acquisition d'un véhicule
- Stade de GUILLON : étanchéification des regards d'eaux usées
- Aire de jeux école de GUILLON

## Attractivité



- Tournée Villes à joie
- Concours de fleurissement « Serein fleuri »
- Concours photos
- Journée citoyenne « Clean up day »
- Olympiades Villageoises

## Tourisme



- Nouvelle série de brochures
- Signalétique : Panneaux d'information, affiches.
- Panneaux pour lieux et monuments

## Développement économique



- Provision pour l'aide à l'immobilier d'entreprise 20K€
- Adhésion Yonne développement et CCI 14K€
- Subvention mission locale
- Accès zone d'activités Joux la ville

## Communication



- Achat d'une application d'informations et de contact pour les administrés de la collectivité.
- Création d'une double page dans le journal intercommunal « talents du Serein »

## Vie associative Cadre de vie



- ▲ Poursuite des subventions aux associations :  
25K€ + 5K€ bonus emploi
- ▲ Forum des associations

## Culture



- ▲ Médiathèque intercommunale :  
Aménagements (mobilier et matériel) et travaux sanitaires
- ▲ Mise en place et animation du réseau des bibliothèques du territoire.